

## Bâtiments Communaux - Ensembles et groupes immobiliers - Programme de travaux 1993 - Demande de subventions au Département

*Mme VIEILLE-MARCHISET, Premier Adjoint, Rapporteur* : Chaque année, la Ville de Besançon réalise des travaux dans les bâtiments municipaux. Le programme 1993 est établi et estimé comme suit :

### **Fort Benoît**

Réfection clôture le long du chemin pour éviter les pénétrations 55 000 F

### **Brasserie Granvelle**

réfection de l'étanchéité 110 000 F

### **Forum et fontaine Place Pasteur**

réfection partielle du dallage du forum et de la fontaine 200 000 F

### **Complexe La Mouillère**

Restaurant : réfection de l'étanchéité et renforcement de l'isolation thermique 190 000 F

### **Monument aux Morts (gare)**

Réfection partielle des plaques en marbre avec inscriptions 40 000 F

### **Fontaine Place Bacchus**

Réfection partielle du bassin 30 000 F

### **Fontaine Place Marulaz**

Réfection partielle de la vasque 25 000 F

**Total** 650 000 F

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le programme ci-dessus,
- autoriser M. le Maire à signer le (ou les) marché(s) à intervenir après appel d'offres, ainsi que le (ou les) ordre(s) de service ou avenant(s) permettant l'exécution complète des travaux, y compris travaux supplémentaires, ceci dans la limite des crédits inscrits au budget,
- solliciter l'aide financière du Département, pour certains de ces projets, la Ville s'engageant à assurer la part restant à sa charge aux budgets des années 1993 et suivantes, au chapitre 908.6/232-00510 (33000),
- inscrire au budget supplémentaire de l'exercice courant, le montant des participations départementales à réception des décisions attributives de subventions, en recettes au chapitre 908.6/1053.00510 (33000) et en dépenses au chapitre 908.6/232.00510 (33000),
- solliciter l'autorisation de commencer les travaux avant la notification des décisions attributives de subventions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.